

## L'ASSOCIATION LIBÉRALE POPULAIRE

**N**OUS portons à la connaissance de nos lecteurs un document important. L'œuvre qui en fait l'objet est destinée à grouper toutes les forces vives et saines de la nation française, afin de résister à la coalition sectaire que l'impunité semble rendre plus brutale que jamais, dans la mise à exécution de la loi des associations, qui n'a toujours été qu'un prétexte pour pousser la guerre religieuse sous le couvert de la légalité.

Les actes d'iniquité, les injustices criantes qu'on exerce contre d'humbles femmes qui ont passé leur vie à l'exercice de la charité, dans la prière, ou contre des religieux qui apprenaient aux enfants du peuple à aimer Dieu et à observer sa loi, ont ému tous les hommes de cœur. Ceux qui se trouvaient plus en état de le faire se sont levés pour protester d'une manière plus énergique contre les attentats à la liberté religieuse et à la liberté d'enseignement. D'autres protestations nombreuses, mais plus pacifiques sont parvenues au président de la République.

La victoire ne va qu'à ceux qui savent lutter. Et « l'Action libérale populaire » est vaillamment organisée pour la lutte, elle se développe chaque jour et ses efforts ne seront pas perdus, par ce travail pour la foi. La loi et la justice existent encore pour la vraie France.

\* \*

Les fondateurs de l'« Action libérale populaire » sont convaincus que la résistance à la coalition sectaire et le triomphe d'une politique vraiment libérale seront réalisés par une association nombreuse et disciplinée.

Cette Association est devenue possible par la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901.